

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 4 juillet 2005

L'an deux mil cinq, 4 juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Madame Yasmine BRUNET, Secrétaire de Mairie, en remplacement de Marie-Claire PARMENTIER, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Jean-Michel DOUSSELIN, Philippe SEDILLEAU, Maurice DELANOUE, Christine PILLAULT et Brigitte SCHRICKE.

Absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

Ordre du jour :

- 1- **France Télécom : occupation du domaine public**
- 2- **Lotissement de Belleville : entreprise retenue pour le lot voirie - éclairage**
- 3- **Intégration de la Commune de Veilleins dans la Communauté de Communes**
- 4- **Cantine : départ de Mme Pornin, nouvelle mise en place avec le SIVOS, recrutement d'un agent à temps partiel**
- 5- **Contrats emplois contractuels**
- 6- **Marché : nouveaux tarifs**
- 7- **Météo France : recherche de site**
- 8- **Questions diverses**

Séance ouverte au public.

1 – France Télécom : occupation du domaine public

France Télécom est redevable envers la commune des redevances 2004 et 2005 pour l'occupation du domaine public (réseaux en aérien et souterrain), soit environ 1.300 € par année.

Il en est de même du SILDEC.

Il convient de délibérer pour les mettre en demeure de payer.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

2- Lotissement de Belleville : entreprise retenue pour le lot voirie - éclairage

L'entreprise PRIOUX s'étant désistée, le lot voirie du lotissement de Belleville sera prochainement attribué à l'entreprise BARDIN (actuellement la moins disante mais néanmoins beaucoup plus chère que le devis initial même réactualisé de l'entreprise PRIOUX) et le lot éclairage public à la CEE.

Délibération : A l'unanimité le conseil décide de donner au Maire pouvoir de signer le moment venu le marché avec les entreprises pressenties.

3- Intégration de la Commune de Veilleins dans la Communauté de Communes

Depuis la création de la Communauté de Communes de la Sologne de Etangs (actuellement 10 communes), la commune de VEILLEINS demande à en faire partie. Son intégration lui était jusque là refusée par le Préfet, qui avait prévu son rattachement à la Communauté de Romorantin mais a récemment accepté de revoir sa position.

Chaque commune disposant d'une voix au sein du conseil d'une communauté de communes, il est en effet important que des communes d'un même ordre de grandeur se trouvent réunies.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a voté le 5 avril 2005 en faveur de l'intégration de la commune de Veilleins ; celle-ci a fait de même le 6 mai 2005.

Chaque commune doit délibérer pour parfaire l'accord.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil vote en faveur de l'intégration de la Commune de Veilleins.

4- Cantine : départ de Mme Pornin, nouvelle mise en place avec le SIVOS, recrutement d'un agent à temps partiel

Il convient de délibérer pour entériner le départ en retraite de Mme PORNIN et sa radiation des effectifs de la Commune, pour désigner l'entreprise retenue pour la mise en place du nouveau système de cantine qui serait géré par le SIVOS (sous réserve d'accord de la Préfecture) et le recrutement d'un nouvel agent à temps partiel.

Ce dernier sera employé à temps plein, les heures qui ne seront pas effectuées à la cantine l'étant au camping.

Les frais de fonctionnement de la cantine seront partagés avec La Ferté Beauharnais, au prorata du nombre d'élèves.

Après avoir examiné les offres respectives des sociétés « Val de France » et « les Toques Régionales », le Conseil observe que l'entreprise Val de France a fait des propositions claires et précises, qu'elle bénéficie d'une bonne renommée (service des repas à domicile, repas à la Poste de Romorantin, cantines scolaires de Millançay, Tour – en - Sologne, Villefranche...) et que le prix facturé est inférieur de 6 centimes par repas à celui proposé par son concurrent.

Dans ces conditions, il paraît préférable de retenir la candidature Val de France, pour un contrat d'une année renouvelable.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil décide de confier la production des repas à la cantine scolaire à l'entreprise Val de France.

3- Contrats emplois contractuels

Un nouvel employé communal doit donc être engagé, qui partagera ses heures entre la cantine et le camping.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil décide d'engager un nouvel employé communal et de créer le poste correspondant.

4- Marché : nouveaux tarifs

Afin essentiellement de faciliter la comptabilité, il est proposé de passer le montant de la taxe de place sur le marché de 0,38 ct à 0,40 ct d'€.

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Météo France : recherche de site

Météo France recherche des sites pour l'implantation de deux stations météorologiques dans le secteur, sur des parcelles de 1 à 2 ares, sol plat et espace dégagé (ni végétation ni constructions).

Elle propose, sur une durée de dix ans, soit un contrat de mise à disposition gratuite soit un contrat de bail à long terme.

Sur la commune de Neung, deux terrains peuvent correspondre aux exigences de dégagement du site : celui de la Clergerie, celui jouxtant la station d'épuration.

Ces deux terrains seront proposés à Météo France.

Si l'un de ces deux terrains devait être retenu, le Conseil délibérerait sur la nature du contrat et un éventuel prix de location.

6- Questions diverses

. Compte rendu du conseil d'école du 4 juillet 2005 :

Faute de candidature, une nouvelle directrice a été désignée par l'Académie pour l'école élémentaire : Melle NEILLE. A l'école maternelle, Mickaël BARON, adjoint de Mme MOTTU, partant à Lamotte-Beuvron, il sera remplacé par deux personnes, une à $\frac{3}{4}$ temps, l'autre à $\frac{1}{4}$ temps.

Les classes de CE 1, CE 2 et CM1 ne sont pas équipées de stores ni volets. Il y fait une chaleur étouffante (38° ces derniers jours). Des travaux urgents s'imposent.

La fréquentation de l'école est en forte augmentation. Sur les trois dernières années, ce sont environ une vingtaine d'inscriptions supplémentaires à chaque rentrée scolaire (Neung et La Ferté Beauharnais confondues). La politique foncière de la commune fait son œuvre : nombreux sont les nouveaux arrivants qui ont de jeunes enfants. L'ouverture d'une nouvelle classe est à l'étude.

Dans cette perspective, et en prévision de la redistribution des salles, les travaux d'isolation ci-dessus seront réalisés dans un premier temps pour une seule classe.

Seront étudiés également la réalisation de sanitaires et l'aménagement de la cour de récréation.

La classe de neige est très contestée par les parents d'élèves : coût, peu de temps passé sur les pistes, enfants qui ne partent pas ... D'autres alternatives existent : classes de mer, classes de nature ...

Cantine : la nouvelle organisation sera en place à la rentrée. Il est envisagé que les repas soient payables au mois et d'avance ; en cas d'absence, le repas ne sera remboursé qu'à la condition que l'école soit prévenue la veille avant 10 h.

. Entretien :

Le terrain communal de la Clergerie est à faucher.

De nombreux chemins restent à débroussailler.

A l'avenir, il sera demandé aux employés communaux de ne plus prendre de congés en mai, époque très chargée dans ce domaine.

. Compte rendu de l'enquête sur le marché :

Ce sont 58 réponses (dont 3 fantaisistes écartées) qui ont été reçues, sur les 400 questionnaires distribués. L'essentiel sur Neung et La Marolle, les autres de petites communes avoisinantes. Un rectificatif est fait concernant Villeny, M. Lamouroux ayant reçu au moins 2 réponses et non pas 1 : vérification faite, il s'avère qu'il y a eu une inversion de chiffre entre Villeny (3) et Vernou (1).

Sur les 55 réponses prises en considération, une grande majorité sont favorables voire très favorables : stationnement, emplacement et approvisionnement des étals, qualité des produits. La complémentarité des étals avec les commerces sédentaires est relevée.

Une plus grande variété est cependant vivement souhaitée : produits régionaux notamment (fruits et légumes de petits producteurs, fleurs coupées, plants de fleurs ou potagers, miel, confitures ...), outre la présence sur le marché d'un charcutier tripier et, occasionnellement, mercerie, cordonnerie, quincaillerie

L'idée de marchés à thème est émise.

Globalement, les réponses sont enthousiastes et encourageantes.

L'idée d'un marché à thème a été retenue, une fois par trimestre, avec décors adaptés, animations diverses : brocante, artisanat, jeux, panier garni à gagner ...

Un premier calendrier a été fixé, axé sur les saisons :

- Samedi 8 octobre 2005 : marché d'automne, avec vente de marrons chauds et bernache ;
- Samedi 3 février 2006 : marché d'hiver à l'occasion de la chandeleur, avec crêpes ;
- Samedi 23 mai 2006 : marché de printemps, encore à définir.

Une publicité sera faite avant chaque marché à thème (Radio Plus FM, Internet, Le Petit Solognot + article dans le bulletin municipal semestriel).

Afin de faciliter l'organisation et de ne pas multiplier les réunions, les idées des uns et des autres seront transmises à Nadine Rufier et Brigitte Schricke qui feront le point pour assurer une mise en œuvre cohérente.

L'animation se fera sous l'égide du Comité des Fêtes de Neung. La participation des associations locales est aussi vivement souhaitée. Celles-ci seront sollicitées.

M. Mauguin a insisté sur le fait que le but recherché est de dynamiser non pas seulement le marché en lui-même mais l'activité en général, au bénéfice de l'ensemble des commerçants, itinérants et sédentaires. Tous se sont dits parfaitement d'accord pour coopérer en ce sens. Michel Legourd les en a félicité.

. Recensement :

Les résultats du recensement de la population de Neung ont fait l'objet d'un document officiel établi par l'INSEE qui a été communiqué au Maire. Ce document comporte des erreurs manifestes qui ont été dénoncées.

En effet, ont été retenues des données contradictoires : augmentation de la population (1111 habitants en 1999, 1144 en 2004), augmentation du nombre de ménages (449 en 1999, 480 en 2004), mais stagnation du nombre de logements (608), ce qui est une aberration !

L'erreur est flagrante et peut être lourde de conséquences en l'état de la méthode approximative utilisée (2,5 personnes par habitation) et de l'attribution de certaines subventions en fonction du nombre d'habitants. Une rectification a été demandée.

. Devis EDF demandés pour la remise en état de l'éclairage public de la Croûte et des Gouëdières.

. Camping : un regard est à terminer pour éviter que les tuyaux en PVC se bouchent, ce qui nécessite chaque fois l'intervention des pompiers dans des conditions pas toujours faciles (dernières pluies torrentielles).

. Cimetière :

Ne pas oublier le mur du cimetière : préparation pour le columbarium et l'ossuaire.

. Football :

Excellents résultats du club de Neung : les deux équipes de seniors montent en division supérieure.

L'école de football a été labellisée au niveau régional, l'ASSM Football est reconnu comme club formateur.

Il y a actuellement 105 licenciés.

La séance publique est levée.

Le Maire et les conseillers municipaux ont signé.